



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 octobre 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE le 17 octobre, le Conseil communautaire, légalement convoqué le 09 octobre 2024, s'est réuni à la Salle polyvalente de Francin, en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 41

Nombre de membres votants : 52

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT	X		
Patrice	DOMENGET (Suppléant)	ARBIN	X		
Georges	COMMUNAL	ARVILLARD	X		
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Nicole	BOUVIER	BOURGNEUF		M. GIRARD	X
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOIX SUR GELON	X		
Eric	BARBIER	CHAMPLAURENT			X
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN			X
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE		R. SAINT GERMAIN	X
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE	X		
Stéphane	DUPARC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Michel	DURET	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE		B. SANTAIS	X
Nathalie	POMEON	LAISSAUD		J.F. CLARAZ	X
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET			X
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL	X		
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES			X
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY	X		
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN		D. FAUCONNET	X
Anne	CONAND	MONTMELIAN		A. BUISSON	X
David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		

Yves	PAVILLET	MONTMELIAN	X		
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Giuseppina	PATRAS	MYANS		J.P. GUILLAUD	X
Lionel	MURAZ	PLANAISE	X		
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE	X		
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE	X		
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE			X
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE	X		
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS			X
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY			X
Lionel	GOUVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY		A. COMBAZ	X
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY		L. NOEL	X
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY		L. MURAZ	X
Sylvie	SCHNEIDER	STE HELENE DU LAC	X		
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE		J. DONJON	X
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE			X
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY	X		
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET	X		
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX			X

184-2024 - MARCHE DE PRESTATION DE SERVICE : EXPLOITATION DES DECHETERIES DE SAINT PIERRE D'ALBIGNY ET CHAMOUX-SUR-GELON (HAUT DE QUAI ET BAS DE QUAI)

Rapporteur : Marc GIRARD

La Communauté de communes Cœur de Savoie a conclu au 1^{er} janvier 2020 un marché de prestation de service pour l'exploitation des déchèteries de Saint Pierre d'Albigny et Chamoux-sur-Gelon avec la société SIBUET ENVIRONNEMENT, qui a sous-traité la gestion du haut de quai à la société TRI-VALLEES. Il prendra fin le 31 décembre 2024.

Ainsi, une consultation pour le renouvellement de ce marché de prestation a été lancée.

Ce nouveau marché est conclu à compter du 1^{er} janvier 2025 pour une durée de 3 ans, renouvelable une fois pour une durée de 2 ans, soit 5 ans maximum.

Les prestations de ce marché sont les suivantes :

- Mise à disposition de contenants (location de bennes, cuves et/ou autres contenants pour les déchets)
- Transport des déchets vers les centres de traitement
- Traitement des déchets hors DMS, textiles, carton et autres déchets pris en charge par les éco-organismes
- Gestion du haut de quai, notamment l'accueil des usagers.

Les déchèteries concernées sont : la déchèterie de Saint Pierre d'Albigny et la déchèterie de Chamoux-sur-Gelon.

Le marché contient une clause sociale selon laquelle le titulaire aura l'obligation de promouvoir l'emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion. Ainsi, 5% minimum des volumes d'heures nécessaires à la réalisation de la prestation seront confiées aux catégories de personnes concernées (titulaires du RSA, bénéficiaires de l'allocation spécifique de solidarité, personnes en recherche d'emploi de longue durée, etc.).

La procédure de passation du marché public a été engagée sous forme de procédure d'appel d'offres ouvert (articles R.2124-2, 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique) sur le profil acheteur de la Communauté de communes www.marches-securises.fr le 26 août 2024. Un avis de publicité est également paru dans le BOAMP et le JOUE. La date limite de dépôt des offres a été fixée au 30 septembre 2024 à 12h00.

Les critères de jugement des offres, énoncés dans le règlement de consultation, sont les suivants :

- Prix des prestations 60%
- Valeur technique 40%
 - o Organisation pour assurer les prestations (10%)
 - o Moyens matériels et humains mis à disposition (dont clause sociale) ainsi que le planning des formations du personnel (10%)
 - o Procédures et moyens développés par le candidat pour satisfaire aux exigences de protection de l'environnement et à la préservation des nuisances (10%)
 - o Le dispositif mis en place pour assurer le suivi des prestations (modèles de bons de pesées, de tableaux de bilan mensuel et annuel...) (10%).

Les offres reçues ont été analysées par les techniciens de la Communauté de communes.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 17 octobre 2024 à 8h30 afin de choisir un attributaire pour ce marché. Le classement suivant a été retenu :

Entreprise attributaire	Montant total pour 5 ans
Groupement d'entreprises SIBUET Environnement (mandataire) / BIOVAL (sous-traitant pour le haut de quai : TRI-VALLEES)	2 237 134,80 € HT

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres du 17 octobre 2024 et l'analyse des offres conformément aux critères émis dans le règlement de consultation,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la décision de la CAO pour retenir la société SIBUET Environnement en tant que titulaire du marché d'exploitation des déchèteries à compter du 1^{er}/01/2025 ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer le marché avec la société SIBUET Environnement, sous réserve qu'elle produise ses attestations fiscales et sociales et à prendre toute mesure d'exécution relative à ce marché ;
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au budget annexe « Déchets » de la Communauté de Communes pour les années 2025 à 2029.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

La Secrétaire de séance



Christelle HUGONOT

La Présidente,



Béatrice SANTAIS

